



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N°03/2026
au Conseil communal

Gestion et comptes 2025

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2025.

Vu que nous passerons sous les normes comptables MCH2, il s'agit d'un bouclage incomparable avec ceux que nous avons traités ces dernières années. En effet, cette nouvelle norme comptable ne permettra plus d'avoir des réserves « non affectées » au bilan à partir de 2027. Les réserves non affectées au bilan qui nous concernent sont :

9282.01	Réserve générale
9282.06	réserve immobilier

Ces réserves ne seront donc plus utilisables à partir du bouclage 2027, exercice qui marquera notre basculement à MCH2. Dans le passé nous avons utilisé ces réserves, en particulier la première, pour y attribuer un excédent respectivement pour prélever une perte sur l'exercice comptable. Sous MCH2, le résultat d'un exercice comptable sera reporté sur l'exercice suivant comme c'est le cas pour des sociétés anonymes.

Votre exécutif a donc décidé d'utiliser ces réserves non affectées pour amortir au maximum les investissements du passé.

Cela allégera de manière significative les charges des exercices suivants. Nous vous présenterons bien évidemment un tableau détaillé dans la suite de ce préavis.

L'exercice 2025 s'est soldé par un

excédent réel des recettes de CHF 609'940.15

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 232'010.--. Le delta entre le budget 2025 et le résultat 2025 s'élève en conséquence à env. plus KCHF 842. Il faut croire que les étoiles financières se sont alignées pour faire plaisir au municipal sortant à la tête des finances depuis 16 ans.

Le résultat mentionné ci-dessus contient déjà les écritures provenant du projet de décompte définitif de la péréquation 2025 soumis au Grand Conseil pour validation. Etant donné que nos recettes fiscales en 2025 sont significativement supérieures aux recettes de 2023 (qui ont servi comme base pour les acomptes de la péréquation 2025) et en raison également de l'introduction de la NPIV (cf. Préavis sur le budget 2025), nous enregistrons une hausse de plus de 100 % sur le compte 220.352.0 alors que notre contribution à la cohésion sociale correspond à peu près à ce qui était annoncé au budget.

En conséquence, le supplément sur la péréquation directe s'élève à env. KCHF 1'033. Pour le reste, les différences comparées au budget 2025 s'expliquent par les éléments suivants :

- Augmentation des recettes fiscales (rubrique 21) d'env. KCHF 1'173.-- Malheureusement, cette augmentation globale est due à des régulations de taxations des années 2020 à 2024 et ne devrait pas servir à justifier une diminution du taux d'imposition pour 2027.
- Augmentation des impôts aléatoires d'env. KCHF 398.
- Une gestion parcimonieuse de nos dépenses.

Nous attribuons ce résultat à la Réserve Générale (Compte 9282.01).

Le rapport de gestion contient tous les autres détails relatifs aux comptes 2025.

Vu qu'il s'agit du premier décompte sous régime de la NPIV, nous vous remettons ci-dessous le tableau reçu / disponible à tous sur le site de l'Etat.

Projet de décompte final 2025	
Commune :	Dullier
	N° OFS 5715
	Montant en CHF
Péréquation des ressources (R)	1'452'448
Solidarité principale	1'288'349
Dotation minimale	0
Prélèvements conjoncturels	164'099
Péréquation des besoins structurels (B)	0
Compensation "surface productive"	0
Compensation "population en altitude"	0
Compensation "élèves pondérés"	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	604'539
Couche population	491'243
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	113'296
Compensation transitoire (C)	0
<hr/>	
Total Péréquation (R + B + V + C)	2'056'987
Participation à la cohésion sociale	1'090'459
Facture policière	165'314
Socle sécuritaire commun	33'688
Part des communes délégatrices	131'626
Total péréquation et factures cantonales	3'312'760

Utilisation des réserves non affectées

Préavis actifs au Bilan	Compte	Solde à amortir après amortissements obligatoires
Service des eaux	9141.00	1.00
Plan vieux quartier	9141.10	27'835.00
Station pompage Avouillons	9141.11	489'808.50
Recaptage bras ouest sources des Tatt	9141.17	717'264.40
Recaptage Sources des Tattes	9141.18	855'893.45
Conduite principal Condamine	9141.32	537'291.05
Carrefour Epicerie	9141.42	310'253.89
ESP Plaisance	9141.45	257'182.44
ESP Valire	9141.46	261'875.85
Construction skate-park	9141.48	232'789.23
Immeubles	9143.00	1.00
Ancienne Poste	9143.15	384'158.60
Bâtiment complexe communal	9143.21	655'970.12
Total		4'730'324.53
Réserves non affectées		
Réserve générale	9282.01	5'686'393.80
Réserve immobilier	9282.06	564'336.00
Total des réserves non affectées		6'250'729.80
Solde des réserves avant résultat		1'520'405.27
Résultat 2025		609'940.15
Solde des réserves non affectées		2'130'345.42

Il reste donc un solde à utiliser lors du bouclage des comptes 2026 de CHF 2'130'345.42 qui, selon le résultat de l'exercice 2026 pourra être utilisé soit pour compenser un excédent de charge ou d'attribuer un excédent de recettes à la Réserve Générale. Le solde de cette réserve sera alors utilisé pour amortir en partie ou en totalité les investissements pour la construction des locaux de l'UAPE ou d'autres comptes restés actifs au Bilan, notamment les investissements à venir (toilettes) « Skate-park » 2026 et l'école.

Conformément à la demande de l'état (directive sur la révision – octobre 2016) nous joignons en annexe à ce préavis :

- Le résumé des comptes.
- Une liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés.
- Une liste inventoriant nos engagements hors bilan.
- Le tableau des investissements.

Conclusions

Au vu des éléments évoqués dans le présent préavis et ses annexes, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal N°03/2026 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2025,

vu le rapport de la Commission de Gestion et Finances,

ouï les conclusions du rapport de ladite commission,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

- 1) d'adopter le préavis municipal N°03/2026 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2025,
- 2) de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances, pour la gestion et les comptes de l'année 2025.

Ainsi adopté par la Municipalité lors de sa séance du 11 mai 2026 pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Peytregnet



La Secrétaire



Laurence Bodenmann

Annexes mentionnées